



BLAVOZY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Le 12 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni
mairie sous la présidence de Franck PAILLON, maire,
suivant convocation transmise le lundi 5 octobre 2026
par voie dématérialisée.

En présence de : PAILLON Franck, BEGON Michel, PRADINES Laetitia, GAGNE Sébastien, SEUX Roland, GIRARD Christian, AUDRAS Gilles, PREYNAT Sophie, TORE Anne-Marie, GAGNE Valérie, MICHEL Nathalie, REYMOND Nicolas, MAURIN Stéphane, MIRMAND Violaine, PASTRE Nicolas

Excusé ayant donné procuration : SAGNARD Myriam à AUDRAS Gilles, VALETTE Maribel à MICHEL Nathalie, MORELL Rachel à TORE Anne-Marie, LHOSTE Alexis à REYMOND Nicolas

Secrétaire de séance : MIRMAND Violaine

2026-097 - DEMANDE DE SUBVENTION AU FAFA - SINISTRE TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur – Fonds de solidarité – Remise en état du terrain synthétique de Panassac

Monsieur le Maire rappelle que le terrain synthétique du complexe sportif de Panassac a subi d'importants dommages à la suite des intempéries survenues le **25 juillet 2026**.

Ces intempéries ont notamment entraîné une dégradation du remplissage en liège du terrain, nécessitant des travaux de remise en état afin de permettre le maintien de conditions normales d'utilisation de cet équipement sportif.

Le coût prévisionnel des travaux de remise en état s'élève à **30 440 € HT**.

La Commune souhaite solliciter une aide au titre du **Fonds d'Aide au Football Amateur – Fonds de solidarité 2026-2027**, dispositif destiné à accompagner les collectivités confrontées à des situations exceptionnelles affectant leurs équipements sportifs structurants.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financement	Montant HT	Taux
Fonds d'Aide au Football Amateur – Fonds de solidarité	15 220 €	50 %
Autofinancement Commune de Blavozy	15 220 €	50 %
TOTAL	30 440 €	100 %

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur – Fonds de solidarité 2026-2027 ;

VU le devis relatif aux travaux de remise en état du terrain synthétique de Panassac, d'un montant de **30 440 € HT** ;

CONSIDÉRANT les dommages occasionnés au terrain synthétique par les intempéries du 25 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT que la remise en état d'un terrain en gazon synthétique constitue une opération éligible au Fonds de solidarité pour la réparation d'équipements structurants ; fff_fafa_cdc-2026_fonds-urgence...

CONSIDÉRANT la nécessité de remettre l'équipement en état afin de garantir sa pérennité et sa bonne utilisation par les associations sportives et les usagers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de remise en état du terrain synthétique de Panassac pour un montant prévisionnel de **30 440 € HT** ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** une subvention de **15 220 €** au titre du **Fonds d'Aide au Football Amateur – Fonds de solidarité 2026-2027**, soit 50 % du coût prévisionnel de l'opération ;
- **DE PRÉCISER** que le solde, soit **15 220 €**, sera financé par la Commune de Blavozy ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à son instruction ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget communal.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 12 octobre 2026

La présidence de séance,
Franck PAILLON, maire



Le secrétariat de séance,
Violaine MIRMAND, Conseillère municipale

